

**LANCEMENT DU MOOC
SUR LE BON ACCUEIL
DES PERSONNES TRANS
EN DIRECTION DES OFFICIER·ÈRE·S
D'ÉTAT-CIVIL**

bienaccueillirlespersonnestrans.fr

1 – PRÉSENTATION DU PROJET

En 2018, une recherche menée par plusieurs associations communautaires trans a été faite sous la responsabilité de ACCEPTESS-T et a permis d'identifier les différentes conséquences que pouvaient susciter une mauvaise expérience dans le primo-accueil en services publics. L'anticipation de la discrimination, le mégenrage, l'incompréhension de l'agent·e d'accueil agissent comme des facteurs qui éloignent les personnes trans des institutions, des services publics ainsi que du système de santé.

Les personnes trans sont souvent obligées d'expliquer ce qu'est la transidentité lors de leurs interactions avec des administrations. Des mauvaises expériences avec les services d'accueil entraînent **un renoncement à l'accès aux droits et à la santé.**

Afin de réduire cette distance et garantir l'accès au service public de toutes et tous, les associations Vers Paris sans sida et OUTrans, en collaboration étroite avec la Ville de Paris, présentent **le premier outil de formation en ligne** des officiers·ères d'état civil au bon accueil des personnes trans **pour qu'ils et elles ne soient plus acteurs involontaires de discrimination et puissent être outillé·e-s au mieux pour :**

- > accueillir de manière respectueuse les personnes trans et les accompagner au mieux dans leurs procédures.
- > faciliter les démarches administratives de changement de prénom – moment clé de la transition légale des personnes trans – et garantir l'accès au service public.

CONTACTS PRESSE

VILLE DE PARIS

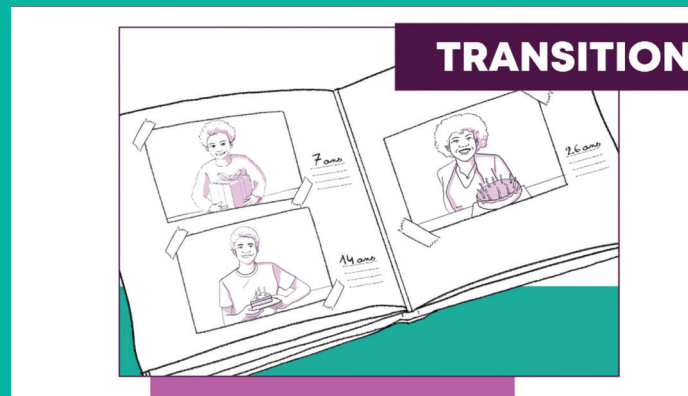
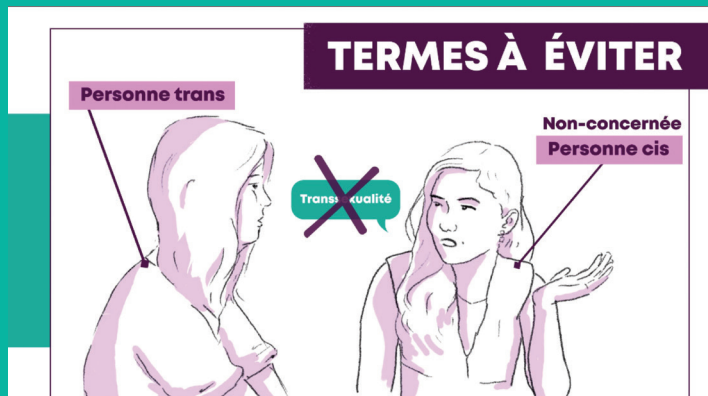
Sonia Tir
06 17 54 96 24

OUTRANS

Anaïs Perrin-Prevèlle
06 80 85 42 73

VERS PARIS SANS SIDA

Elodie Aïna
06 18 63 02 44



2 – CONTEXTE ET BESOINS

Les personnes trans connaissent des discriminations et une inégalité de traitement encore très forte dans l'accès au droit. Cela est vrai dans toutes les démarches administratives, mais se renforce quand il s'agit de parcours liés de près à la transidentité (changement de mention de sexe, changement de prénom...).

L'ONUSida rappelait en 2021 que la population trans était une population-clé de la lutte contre le vih avec une exposition 13 fois supérieure à la population générale*.

Des conditions de vie plus dures et plus précaires, l'expérience des violences et de la stigmatisation sont des facteurs explicatifs de cette exposition. Ces derniers se conjuguent avec une accessibilité moindre des systèmes de santé et des outils de prévention inadaptés aux identités trans (anatomie, parcours de vie, pratiques sexuelles).

Un mauvais accueil ou une stigmatisation dans un service public engendre une plus grande distance vis-à-vis des services de santé.

Lutter contre les discriminations et pour le bon accueil de tous et toutes est donc une priorité pour agir favorablement sur les relations entre personnes trans, institutions et système de santé, avec pour objectifs un recours au soin et au dépistage plus fréquent.

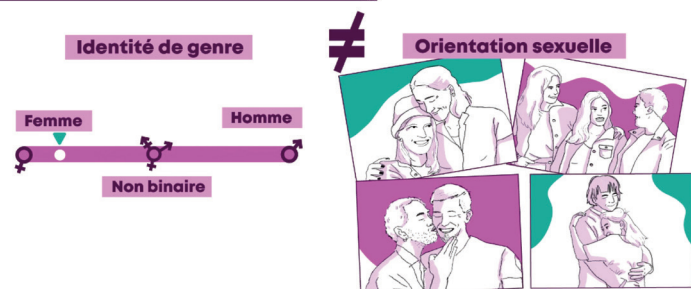
En 2020, l'association OUTrans, en consolidant les constats des trois associations trans parisiennes, livre des retours particulièrement préoccupants pour les personnes trans.

Sur 60 endocrinologues contactés, seuls 5 acceptaient de recevoir des personnes trans. Cela corrobore l'étude menée en 2011 par l'association Chrysalide :

- 75% des personnes trans déclarent être mal à l'aise avec un médecin en raison de leur identité de genre, dont 44% suite à un jugement de valeur du médecin.
- 35% des personnes trans déclarent avoir renoncé à des soins suite à des préjugés médicaux.

* ONUSIDA. Rapport mondial actualisé sur le SIDA – *Agissons maintenant pour combattre les profondes inégalités et mettre fin aux pandémies*. Genève : ONUSIDA ; 2020.

TRANSIDENTITÉS



TERMES À ÉVITER



3 – OBJECTIFS

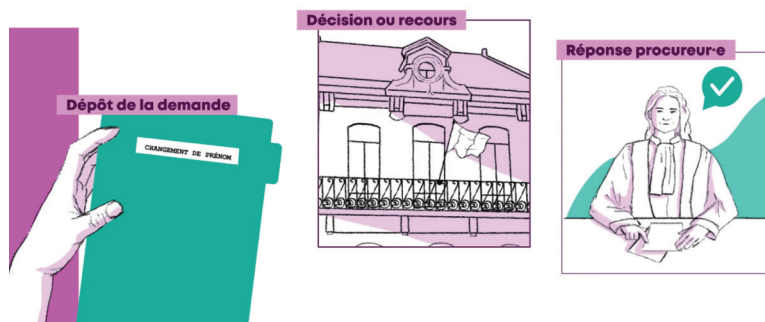
Cette formation en e-learning a comme objectif **de consolider l'égalité de traitement** entre usagers·ères, mais aussi **d'outiller efficacement les personnels d'accueil** (lutte contre les stéréotypes). Ce besoin de formation aux transidentités est de plus en plus important : la création d'un MOOC permet de sensibiliser un nombre plus important d'agents et d'agir pour l'appropriation d'un socle d'informations solides. Par ailleurs, œuvrer pour un meilleur accueil, adapté aux personnes trans, permet **de lutter activement contre le renoncement au soin**, ce qui est un enjeu de santé publique.

Étape supplémentaire importante dans la lutte pour l'égalité de traitement de tous et toutes, cette formation vise à garantir **une relation de confiance** entre agents territoriaux et usager·ère·s. Elle constitue un déterminant positif pour l'accès global à la santé.

“ Nous faisons de plus en plus de formations pour sensibiliser aux transidentités. C'est nécessaire mais notre seule force militante ne peut répondre aux besoins des 35 000 communes françaises. Le MOOC offre une alternative essentielle. ”

Anaïs Perrin-Prevelle, coprésidente d'OUTrans

UN DÉLAI RAISONNABLE



ACTIVITÉ DE DÉCOUVERTE

L'identité de genre est intégrée à de multiples reprises dans le droit positif français. C'est grâce à ces articles que les droits des personnes trans doivent être protégés. Ainsi, refuser de discriminer un individu en raison de son identité de genre, c'est refuser la transphobie.

Découvrez avec cette activité, différents articles qui affirment la protection légale des personnes trans. Pour interagir avec l'activité, utilisez directement les boutons proposés dans son interface.

Cliquez sur les différents thèmes pour découvrir les articles de lois.



CODE PÉNAL

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

CODE DU TRAVAIL

LOI DU 29 JUILLET 1881 SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

CODE D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR DES ÉTRANGERS ET DU DROIT D'ASILE

CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

4 — UNE FORMATION EN LIGNE ADAPTÉE AUX PROBLÉMATIQUES PROFESSIONNELLES DES AGENTS

La création de ce MOOC fait suite à un premier cycle de formation en présentiel des officier·ère·s d'état-civil de toutes les mairies d'arrondissement de Paris.

Il a été développé par les associations **Vers Paris sans sida**, association parisienne qui applique la stratégie Ville sans sida de Paris, et **OUTrans**, association de personnes trans - en lien avec la Ville de Paris et ses agents territoriaux.

Le dispositif de formation en ligne (environ 2h) est fondé sur **des techniques d'apprentissage modernes et innovantes**.

Il se divise en deux modules : une sensibilisation aux bases des transidentités et une partie spécifique à l'activité des officier·ères d'état-civil.

Mêlant des articles de lois et des recommandations du Défenseur des droits, **le MOOC fournit des informations claires sur l'application des textes législatifs et l'accueil adéquat à fournir aux personnes trans.**

Surtout, l'outil livre un ensemble **de bonnes pratiques** et de réponses adaptées aux problématiques professionnelles des agents.

Dans **une logique pair-à-pair**, la responsable du service d'État civil de la Mairie du 11^e, Françoise Errecalde, y prend d'ailleurs la parole et s'adresse à ses alter-egos.

Cet outil peut s'intégrer dans un plan de formation plus global et mérite d'être complété par des formations réalisés par ou avec des associations de personnes trans.





ACTIVITÉ DE DÉCOUVERTE

Comme nous venons de le voir dans la vidéo précédente, lorsqu'on parle de transidentité, on ne peut pas écartier les possibles discriminations faites au quotidien. Elles sont nombreuses, et concernent toutes les dimensions de la vie d'une personne trans : entourage, emploi, scolarité, santé.

Découvrez avec cette activité, quelques données parlantes qui montrent le chemin qu'il y a encore à parcourir pour stopper les discriminations.

Cliquez sur les différents thèmes pour découvrir quelques chiffres.

- Accès aux soins
- Interactions sociales
- Accès à l'emploi
- Accueil de l'entourage

5 – VERS UNE DIFFUSION À L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DE FRANCE

Lutter contre les discriminations dans l'exercice des missions de service public nécessite de la créativité dans la construction des actions de prévention. À cet égard, **les municipalités sont un acteur-clé**, en leur qualité d'employeurs et en tant que maîtres d'œuvre de politiques publiques locales.

La loi du 18 novembre 2016 dite de modernisation de la justice du XXI^e siècle a transféré aux officiers d'état civil l'acte de changement de prénom et inscrit dans le code pénal les discriminations touchant

les personnes transgenres. Cependant, au niveau national, **les officiers d'état civil témoignent d'un besoin de formation important** pour bien accueillir les personnes trans dans leur démarche de changement de prénom.

C'est pourquoi cet outil est mis gratuitement à la disposition de toutes les mairies de France sur le site : <http://bienaccueillirlespersonnestrans.fr>

“ Avec ce MOOC, nous accompagnons les agent·e·s de la ville pour bien accueillir les personnes trans. De plus, le soutien apporté aux associations trans fait partie intégrante du projet et des actions de Vers Paris sans sida pour œuvrer à la pleine citoyenneté des personnes trans, dans toutes ses dimensions, de la santé et d'égalité des droits. ”

Christophe Martet, président de Paris sans sida.

QUIZ D'ÉVALUATION

Ce quiz vous permet d'évaluer vos connaissances sur le module introductif sur les bases des transidentités.

Un score de minimum 50% est nécessaire pour valider ce module et débloquent le module suivant, dans le cas où vous suivez le module complémentaire relatif à votre domaine d'activité.

Vous avez **3 essais** pour chacune des questions.

Si vous ne réussissez pas 1 ou 2 fois d'affilée, **retournez dans le cours voir les contenus** avant de retenter votre chance.

C'est parti !

Question 1

0.0/1.0 point

Le genre d'une personne :

Sélectionnez la bonne réponse, puis validez.

- ☐ Est une donnée biologique
- ☐ Est une construction sociale de l'identité
- ☐ Est défini par l'orientation sexuelle

[Enregistrer](#)

Soumettre

Vous avez utilisé 0 essai sur 3

Question 2

0.0/1.0 point

Une personne trans est une personne qui souhaite vivre dans :

Sélectionnez la bonne réponse, puis validez.

- ☐ Une sexualité différente de celle qu'elle avait durant son adolescence
- ☐ Un genre différent que celui qui lui a été assigné à la naissance
- ☐ Le même genre que celui qui lui a été assigné à la naissance

[Enregistrer](#)

Soumettre

Vous avez utilisé 0 essai sur 3

Question 3

0.0/1.0 point

Le terme « transidentités » est le terme :

Sélectionnez la bonne réponse, puis validez.

- ☐ Qui ne doit pas être utilisé
- ☐ À utiliser car respectueux pour les personnes trans
- ☐ Qui doit être remplacé par transsexualisme

[Enregistrer](#)

Soumettre

Vous avez utilisé 0 essai sur 3

KIT À L'USAGE DES RÉDACTIONS

ASSOCIATION DES JOURNALISTES GAYS ET LESBIENNES

CHOISIR LES BONS MOTS !

UTILISER LE BON PRÉNOM ET LES BONS PRONOMS

D'abord, respectons le genre dans lequel la personne interviewée ou la personne dont on parle se définit. On parle de "genre vécu", ce qui signifie, entre autres, de nommer la personne ou de s'adresser à elle avec le pronom adéquat. Sur le terrain, demander à la personne que l'on a en face de soi de dire comment elle souhaite être présentée ou "genrée" permet d'éviter bien des problèmes. Sauf mention contraire de la personne, on utilisera "il/un" dans le cas d'un homme trans ; "elle/une" pour une femme trans. Certaines personnes trans se définissent également comme non binaires. Évidemment, on évite de l'interroger sur une éventuelle "opération" et on ne dévoile pas non plus son prénom de naissance si elle n'aborde pas le sujet elle-même.

Il convient ainsi d'utiliser le prénom choisi par la personne, même s'il n'a pas été changé

légalement : recourir à l'ancien prénom ("utiliser le dead name" ou "morinommer") n'apporte aucune information mais verse dans le sensationnalisme de l'avant/après. Par ailleurs, l'état civil n'est, en France, bien souvent modifié que des mois voire des années après que les personnes trans ont socialement changé de prénom. Inutile donc de l'invoquer comme justification pour utiliser l'ancien.

"TRANSITION DE GENRE"

Tout un tas d'expressions toutes faites polluent les productions journalistiques qui ont pour sujet des personnes trans. L'une des plus récurrentes est de parler de personnes "nées dans le mauvais corps". Au même titre que chaque personne trans est différente, chaque manière de vivre sa transition l'est. Être trans ne signifie pas nécessairement se

sentir prisonnier·ère de son corps ou vivre dans la haine de celui-ci !

Les personnes trans ne "changent pas de sexe", pas plus qu'elles ne "deviennent" un homme ou une femme : elles mettent leur corps en adéquation avec ce qu'elles sont. Les termes "transformation" ou "se transformer", qui ne font qu'ajouter au sensationnalisme, sont à éviter. D'ailleurs, toutes les personnes ne souhaitent pas subir d'opérations. Certaines choisissent de prendre des hormones, d'autres n'en prennent pas. Utilisons donc "transition de genre" ou "confirmation de genre". Le verbe "transitionner" peut aussi être utilisé, il l'est largement par les personnes trans elles-mêmes.

LES PERSONNES TRANS NE SE DÉGUISENT PAS

Attention, le terme "travesti.e" n'est pas synonyme de "trans". Se travestir, c'est adopter temporairement les codes vestimentaires et sociaux d'un autre genre. C'est ce que font les drag queens ou les drag kings, par exemple. Le cas des personnes trans est très différent : une femme trans est une femme qui a été assignée garçon à la naissance, un homme trans est un homme qui a été assigné femme à la naissance.

ORIENTATION SEXUELLE ≠ IDENTITÉ DE GENRE

Comme expliqué plus haut, le genre (être un homme ou une femme, par exemple) et l'orientation sexuelle sont deux choses différentes. Les personnes trans peuvent être hétéros, bi.e.s, lesbiennes, gays. Quand la championne olympique Sandra Forgues a fait son coming out de femme trans, en mars 2018, elle a régulièrement été interrogée sur le fait qu'elle était jusque-là mariée à une femme, avec qui elle avait eu des enfants. L'athlète a alors rappelé que toutes les orientations sexuelles existent chez les

personnes trans. Par ailleurs, si l'AJL recommande aux journalistes de ne pas avoir de tabou et d'interroger directement les personnes sur leur orientation sexuelle, le faire uniquement lorsqu'il s'agit de personnes trans peut suggérer un doute sur la sincérité de leur coming out.

ÉVITER LES DESCRIPTIONS BINAIRES ET STÉRÉOTYPÉES

Une transition n'est pas une opération de chirurgie esthétique. Ce qui compte ce n'est pas l'apparence plus ou moins féminine/masculine d'une personne mais bien ce qu'elle vous dit et ce qu'elle vit. Une femme trans n'est pas obligée d'adopter une apparence jugée "féminine" (jupe, maquillage, etc.) pour être considérée comme une femme. D'ailleurs, une "vraie femme" ou un "vrai homme", ça n'existe pas (et entre nous, ces expressions sont vraiment sexistes). Les expressions du type "on ne croirait pas qu'il ou elle est trans" ou, à l'inverse, "on voit bien que c'est un-e trans" sont à bannir. Elles reposent sur une vision très stéréotypée du genre, sous-entendant que les personnes trans sont forcément visibles comme telles et qu'il est préférable que la transidentité soit invisible. Sur le sujet des opérations et des traitements hormonaux, bannir aussi les expressions du type "finir sa transition" ou "aller jusqu'au bout", qui laissent penser qu'une personne trans n'ayant subi aucune opération ou ne prenant pas d'hormones n'est pas "complètement" trans.

LA QUESTION DU TRAVAIL DU SEXE

Le travail du sexe, par choix ou nécessité, est plus fréquent chez les personnes touchées par la précarité. Chez les personnes trans, cette précarité est due à la difficulté rencontrée pour changer d'état civil et, plus globalement,

à une société transphobe. Cela leur ferme la porte de nombreux milieux professionnels, les empêche de trouver un logement ou de se soigner correctement, par exemple. Attention aux amalgames, le travail du sexe n'est pas une activité inhérente au fait d'être trans.

NE PAS FÉTICHISER LES PARCOURS

Depuis quelques années, il arrive que, dans certaines émissions, des chercheur-se-s en sciences sociales et autres spécialistes s'extasient devant la détermination des personnes trans à braver les normes de genre. Les personnes trans ne cherchent pas forcément toutes à "troubler le genre", ou à démontrer à quel point tout cela est subversif au sens théorique du terme, elles cherchent à vivre leur vie le mieux possible, comme tout le monde. Les personnes concernées seront les mieux à même de qualifier leur situation.

PRIORITÉ AUX TÉMOIGNAGES DES PERSONNES CONCERNÉES

Parmi les nombreux articles et reportages publiés ces dernières années, on en trouve de nombreux dont le focus est sur les parents, la famille, les entourages. Des articles et des reportages où le pathos est souvent au premier plan... et, c'est un paradoxe, les personnes transgenres au second. Il convient d'éviter de rendre les témoignages des entourages prépondérants dans des sujets sur les personnes trans. Ces dernières ont déjà suffisamment peu la parole dans l'espace médiatique. Cela doit globalement être un leitmotiv : priorité aux témoignages des personnes concernées. Les personnes trans sont les premières expertes : préférons leurs savoirs et leurs paroles, plutôt que celles de leur entourage, de psychiatres ou de médecins.

UTILISER LE BON VOCABULAIRE

— IDENTITÉ SEXUELLE OU IDENTITÉ DE GENRE ?

Depuis 2016, la loi reconnaît et proscriit les discriminations fondées sur “l’identité de genre”. Jusque-là, seule “l’identité sexuelle” était reconnue. Mais l’expression rendait facile la confusion avec des questions de sexualité. Or, le sujet est bien le genre, pas le sexe.

— DYSPHORIE DE GENRE ?

Contrairement à un usage largement répandu, la dysphorie de genre n’est pas un synonyme de la transidentité. Elle dit la souffrance que certaines personnes trans peuvent avoir du fait d’être trans (souvent d’ailleurs consécutivement aux discriminations subies). Depuis le 1^{er} janvier 2022, le terme dysphorie de genre a été supprimé de la classification internationale des maladies de l’OMS (CIM 11), actant la dépsychiatisation mondiale de la transidentité. Chercher la dysphorie chez les personnes trans signifie les pousser à la souffrance pour légitimer leur identité de genre. Aussi, la dysphorie n’est ni systématique, ni nécessaire à une éventuelle prise en charge.

— TRANSSEXUALISME OU TRANSIDENTITÉ ?

En français, le terme “transsexualisme” est, à l’origine, celui utilisé par le corps médical. Il sous-entend que les personnes trans sont atteintes d’un trouble psychiatrique appelé “dysphorie de genre”, donc d’une pathologie. Le terme “transidentité” semble recevoir l’assentiment d’une majorité d’associations. Notons néanmoins que ce dernier terme est contesté par certain·e·s, qui considèrent que parler d’identité pour parler des personnes trans est une manière d’euphémiser, voire de nier leur vécu.

— TRANSSEXUEL.LE.S, TRANSGENRES OU TRANS ?

On préférera dire “une personne trans”, “une personne transgenre” plutôt que “un.e trans” ou “un.e transgenre” [on réservera l’utilisation du mot trans à la fonction d’adjectif et non de nom]. Le terme “transsexuel.le” est, sauf utilisation par une personne concernée, à bannir du discours journalistique. Il est rejeté par beaucoup de personnes trans pour sa connotation médicale, et à ce titre pathologisante. Le contexte d’utilisation de ces termes compte aussi. En 2018, l’apparence de l’astrophysicien Aurélien Barrau a été qualifiée de “transgenre” dans L’Obs (il a les cheveux longs, il porte des bagues...). Une utilisation du terme complètement à côté de la plaque.

— TRANSPHOBIE, TRANSPHOBIE

La transphobie existe, elle mérite d’être nommée ! Elle est même bien présente dans la société, les institutions... La définition de Wikipedia est la suivante : “La transphobie est une hostilité envers les personnes transgenres qui peut se manifester sous forme de violences physiques (agressions, crime de haine, viols ou meurtres) ou verbales, ainsi que de comportements discriminatoires (discrimination à l’embauche, au logement, ou encore dans l’accès aux traitements médicaux).” L’adjectif “transphobe” existe également et peut être utilisé pour désigner tout comportement, propos ou personne discriminatoire à l’égard d’une personne trans. Il est important de préciser que la remise en cause de la réalité de l’identité de genre d’une personne, quel que soit son âge, est un comportement transphobe.

CONTACTS PRESSE

VILLE DE PARIS

Sonia Tir : 06 17 54 96 24

OUTRANS

Anaïs Perrin-Prevelle : 06 80 85 42 73

PARIS SANS SIDA

Elodie Aïna : 06 18 63 02 44

OUTRANS

Site internet : outrans.org

Facebook : Association OUTrans

Twitter : @assoOUTrans

Instagram : @association.outrans

PARIS SANS SIDA

Site internet : parissanssida.fr

Twitter : @parissansida

LinkedIn : Paris sans sida

Youtube : Paris sans sida

Instagram : @drnaked